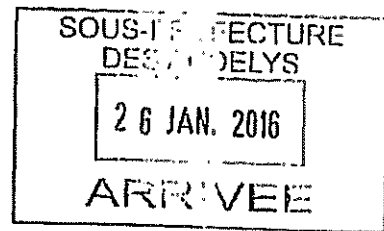




PRÉFET DE L'EURE



Évreux, le

Affaire suivie par : Carole CÔME-COURTOIS et Julien VILCOT
ude.dreal-hnormandie@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02 32 23 45 70 – Fax : 02 32 23 45 99

Procès-verbal de la Commission de Suivi de Site des sociétés NUFARM (Gaillon) et SYNGENTA (Saint-Pierre-la Garenne) à la Mairie de Gaillon (27600).

Sous la présidence de Monsieur Richard Daniel BOISSON, Sous-préfet des Andelys, s'est tenue le mardi 8 décembre 2015 à 17 h 00, la Commission de Suivi de Site des sociétés NUFARM (Gaillon) et SYNGENTA (Saint Pierre la Garenne) à la Mairie de Gaillon.

Participants à cette réunion en tant que membres de la CSS :

Monsieur Richard Daniel BOISSON, Sous-préfet des Andelys,
Madame Magali ESCANEZ, chargée des pôles actions interministérielles et sécurité publique, à la sous-préfecture des Andelys,

Monsieur Julien VILCOT, Unité Départementale de l'Eure DREAL HN,
Madame Carole COME – ROUX Unité Départementale de l'Eure DREAL HN,
Monsieur Emmanuel BALIRY, mission administrative Unité Départementale de l'Eure,

Madame Véronique GUEDEE, DDTM de l'Eure,
Monsieur Christophe LAMY, DDTM de l'Eure,

Monsieur Laurent GASTEBOIS, Chef de service gestion des risques, SDIS 27,

Monsieur Bernard DEFILLON, Association Sauvegarde de l'Environnement,
Madame Marie-Christine BARON, Association Port-Mort,
Monsieur Alain VIGOUROUX, Association Port-Mort,
Monsieur Mickael LEONARD, Association Port-Mort,

Monsieur Marc JAMIN, Représentant la CCI de l'Eure,

Monsieur Philippe PASLOWSKI, Représentant du CHSCT du Site Nufarm,
Monsieur Jean-Christophe MARYE Responsable QHSE de l'usine Nufarm,
Monsieur Pascal COSNEAU, Directeur de l'usine Nufarm,

Monsieur Paul DORRESTIJN, Directeur du site Syngenta,
Madame Marie BOHANNE, Responsable QHSE Syngenta,
Madame Anne SCOTTE, Responsable QHSE de l'usine Syngenta,
Madame Marie-France GUILLOTIN, Site SYNGENTA,
Madame Aurélie ALLAIRE, Site SYNGENTA,
Madame Yupei LIU, Site SYNGENTA,

Monsieur Bernard LE DILAVREC, Maire de Gaillon,
Monsieur Alain SAUNIER Maire de Saint-Pierre la Garenne,
Monsieur Christian LORDI, Maire de Port-Mort,
Madame Véronique DUBOIS, Conseillère Municipale, Environnement Saint-Pierre-la
Garenne,

Personnes excusées :

Administration de l'État : DIRECCTE – ARS – AGGLOMERATION MADRIE SEINE –
COLLEGE RIVERAIN – VNF – RFF,

Autres Représentants : HAMEL (Riverain) – SNCF- QUE CHOISIR.

I- Approbation du compte-rendu de la dernière CLIS

Monsieur le sous-préfet demande si le compte rendu est conforme au débat, en l'absence de remarques, le compte rendu est adopté.

II – Approbation du Règlement Intérieur

M. le Sous-préfet demande s'il y a des observations ou des compléments à ce Règlement.

M. DEFILLON souhaite la présence de la presse.

M. le Sous-préfet répond que la diffusion de l'information par les élus est un moyen mis en place.

Question collégiale : Le Règlement peut-il être modifié ?

M. VILCOT répond que c'est un Règlement type, mais il peut être amendé. Le Règlement est adopté.

III-Présentation du Site SYNGENTA

M. DORRESTIJN donne quelques caractéristiques du Site.

Le site s'étend sur 14 Hectares. Il existe depuis 1951. Il est classé SEVESO 2 seuil haut. Il est certifié ISO 9001, qualité ISO 14001 (Environnement). Il est composé d'environ 171 salariés. En ce qui concerne les granulés solubles, le Site produit environ 10 000 t/an. Le volume pour les liquides est de 10 000 m3/an. Les granulés à bases de soufre sont de 22 000 t/an.

M. DORRESTIJN explique que les postes de chargement des matières qui sont situés aujourd'hui au 3 ième étage seront amenés au [REDACTED]. Ce déplacement permettra le conditionnement en Big-bag.

1 – LES FAITS MARQUANTS

Le 12 juin 2015 le système de sécurité des cyclones de la tour de séchage a été déclenché. L'incident a été maîtrisé en interne sans l'intervention des pompiers. Le POI n'a pas été déclenché. Le Site a eu deux semaines et demie d'arrêt pour le nettoyage et la remise en état du système de sécurité.

Le site a défini des actions à court terme et à moyen terme.

Court terme

La vérification au niveau des procédures,
La vérification de l'installation des circuits électriques,
Le nettoyage approfondi des cyclones,
Le remplacement du « Y » pour faciliter l'écoulement.

Moyen terme

L'installation des percuteurs à la sortie des cyclones pour faciliter l'écoulement.

Mme CÔME-ROUX intervient pour regretter que Syngenta n'ait pas informé l'inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) de l'incident dès sa survenue.

Monsieur le sous-préfet rappelle les obligations d'information des exploitants d'établissements SEVESO AS et demande à Syngenta de s'y conformer à l'avenir.

2 – ACTIONS REALISEES EN 2014-2015

Étude pour la mesure en continu des poussières en sortie des cheminées des granulateurs en collaboration avec la société SERTAM.

Mise en place [REDACTED] au niveau de la salle de contrôle (PA) pour la protection du personnel.

Étude Technico-économique en cours sur [REDACTED], avec notamment l'identification des risques auxquels sont soumises [REDACTED] lors d'un scénario dans les études de danger.

La société Syngenta rappelle les actions de réduction du risque mises en place.

Un des scénarios était [REDACTED] qui pouvait impacter la route :

- Mise en place d'un [REDACTED]

Un deuxième scénario reposait sur les [REDACTED] :

- Une action était réservée à la mise en place des armoires coupe-feu en fin d'année pour limiter la propagation des risques incendies.

Dans le cadre des PPRT au lieu de la fermeture définitive de la rue du « Fond du Val » initialement prévue, a été retenue la mise en place de barrières sur la route actionnable en cas d'accident.

3 – RESULTATS ENVIRONNEMENTAUX

• Station d'Épuration

Le site traite 20 000 m³ d'influents. Le flux annuel est bien en deçà de l'arrêté préfectoral. En 2015, une étude des évaluations de risques sanitaires a débuté. Cette étude a été menée par la société BURGEAP.

- **Bruit**

Trois non-conformités en émergence de nuit. Le niveau bruit diurne est conforme. La non-conformité du bruit nocturne est due à une grosse maintenance sur trois ventilateurs et la pompe des amortisseurs.

- **Déchets**

Le site recycle plus de 3500 l/an d'eau de lavage. Le total des déchets prévu pour fin 2015 est de 84% pour les D.D – 15% pour les DR – et 1% pour les DnD.

- **Eaux souterraines**

Le site SYNGENTA suit 15 piézomètres pour comprendre les déplacements de la nappe et obtenir une meilleure surveillance.

- **Consommations Énergies et Ressources Naturelles**

Les consommations en 2014 sont :

L'électricité 13 262 MWH, le Gaz 38 760 MWH, l'Eau de la Nappe 148 000 m³, le fuel 12 m³, l'air comprimé 21 millions de m³.

4 – Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) 2014-2015

Dans ce bilan s'inscrivent l'organisation, la formation, l'identification, l'évaluation, les accidents majeurs et potentiels, la maîtrise de certains procédés liés à l'exploitation, la conception, la gestion des modifications, la surveillance des performances, les audits et les revues de direction.

- **Organisation et Formation**

Plus de 50% du budget formation sont consacrés à la HSE. La formation pour la gestion d'un sinistre et conduire un POI. La formation des entreprises extérieures pour les risques.

- **Gestions des Situations d'Urgence**

Deux exercices ont été effectués en 2014. Un exercice en interne avec un scénario de rupture de la canalisation du poste de détente de gaz et un exercice inopiné de la DREAL relatif au scénario incendie dans le magasin de stockage THIOVIT. En 2015, un exercice a été organisé en interne avec les pompiers du site ayant comme scénario le départ du feu sur un camion de déchets. En 2016, un exercice est programmé au mois de janvier.

- **Surveillance des Performances**

La demande aux salariés d'un système de fiches d'observations, la collecte des situations dangereuses, des incidents et accidents.

- *Audits et Revues de Direction*

La mise à jour d'une revue de direction annuelle et le suivi tous les deux mois d'un plan d'actions par rapport aux résultats. Dans l'ensemble une vingtaine d'audits, ré-certification en 2015 des certifications ISO 9001 et ISO 14001.

Questions relatives au site SYNGENTA

M. LORDI évoque un sifflement, un bruit perceptible et une odeur de soufre ayant pour origine le site Syngenta.

M. DORRESTIJN répond que le dépotage peut dégager une odeur de soufre. L'intervention des « Nez » de la société Air Normand est évoquée.

M. VILCOT répond que la source de l'odeur était identifiée (Syngenta). Le recours aux « Nez » dont le but est d'identifier les sites à l'origine d'odeurs particulières se révèle peu utile. Il revient à Syngenta de rechercher dès à présent les causes de l'odeur.

PRESENTATION DE LA SOCIETE NUFARM

Le site fabrique des produits de protection des plantes et des cultures. Le site de Gaillon fait de la synthèse de matières actives, de la formulation et du conditionnement de produits phytosanitaires (des herbicides, des régulateurs de croissance, des fongicides et des insecticides). Le site produit une capacité de 15 000 tonnes. L'activité est fluctuante selon l'année.

- *Environnement*

Le site est soumis au quota des rejets en CO2.

- *Gestion des Risques Majeurs*

Les risques majeurs sont l'incendie, le dégagement [REDACTED]. Le périmètre de sécurité autour du site est de 726 m. Le périmètre suite à l'étude de réduction des risques du PPRT de 2013 est de 263 m. Le site est équipé de détection incendie. Les salles électriques, le magasin de stockage des produits inflammables sont équipés de système d'extinction automatique.

- *Épandage*

En 2014, le site a fait 19 épandages en rétention et 1 hors rétention.

En 2015, le site a fait 15 épandages en rétention. Deux hors rétentions relatifs à une fuite d'huile sur un chariot et un bidon percé. Pas d'incident grave concernant les épandages au sol.

- *Plaintes Environnementales*

Une plainte sur le bruit a été saisie en 2014 et aussi une plainte sur les végétaux par la présence de Diflufenican (DFF).

- *Réduction des Risques du PPRT*

L'aménagement suite au PPRT sur le chemin du halage consiste en la mise en place de barrières permettant d'interdire l'accès.

- *Projet 2015-2016*

Le remplacement de la chaudière surdimensionnée.

RESULTATS ENVIRONNEMENTAUX

- *Eau*

M. MARYE indique que le procédé de synthèse du [REDACTED] sera transféré à l'atelier [REDACTED] avec ajout d'une étape de décantation pour traiter à la source la DCO.

- *Rejets dans l'Air*

M. MARYE montre qu'il n'y a pas eu de dépassement significatif enregistré en poussières sur les deux années.

- *Déchets Détruits*

Les volumes de déchets détruits en 2013 et 2014 sont respectivement 803 tonnes et 962 tonnes. L'augmentation en 2014 est due à la destruction de beaucoup d'emballage suite au changement de la filière de traitement. Pour les déchets revalorisés, ils sont de 504 tonnes en 2013 et de 324 tonnes en 2014.

SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE

- *Iso 14001*

La certification a été renouvelée en 2015.

Le bilan des formations réalisé en 2014 et de 2015 est de 423 heures.

- *Identification et Évaluation des Risques Majeurs*

Les dossiers remis aux autorités ne constatent pas de modifications des scénarios d'accidents majeurs.

- *Contrôles Réalisés en 2015*

Les contrôles réalisés sont l'inspection du MRI et l'inspection des stockages vrac.

Les prochains contrôles sont :

l'épaisseur des réservoirs en 2016

l'inspection des tuyauteries, [REDACTED] en 2018

l'inspection des tuyauteries sur les racks en 2022

l'inspection des racks en 2024.

- *Bilan des modifications*

En 2015, le nombre de gestion des modifications réalisé (non à l'identique) est de 31. Le nombre d'HAZOP déclenché est de 6. Trente actions ont été réalisées. Il n'a pas été enregistré de retard pour la mise à jour des procédures et des consignes.

- *Gestion des Situations d'urgence*

Le plan d'opération interne a été mis à jour en novembre 2015. Depuis le 1 janvier 2014, cinq exercices POI ont été réalisés. Ils se définissent ainsi :

Un incendie dans l'atelier [REDACTED];

Un incendie dans l'atelier [REDACTED],

Un incendie dans le Parc [REDACTED];

Un incendie dans le Parc [REDACTED],

Un incendie dans l'atelier [REDACTED].

Ces incendies ont généré 3 modifications documentaires, ainsi que la modification du logiciel de pointage à l'accueil du personnel.

- *Surveillance des performances*

Deux actions de retard ont été enregistrées sur 44. Le nombre d'épandage de produit au sol est de 15.

- *Les Audits*

19 audits internes sur 2014 et 2015.

- *Gestion du Retour d'Expérience*

Une réunion trimestrielle est réalisée dont une partie est consacrée au retour d'expérience interne au groupe Nufarm. Les retours d'expérience sont discutés et étudiés en fonction de leurs pertinences. Ces retours peuvent être discutés hebdomadairement ou peuvent déclencher une étude HAZOP.

Monsieur le sous-préfet donne la parole pour les observations.

L'Association Sauvegarde demande le résultat de la plainte sur la plantation LEGENDRE et indique ne pas être satisfait de la réponse de la DREAL.

La DREAL indique qu'elle a été destinataire des résultats des analyses pratiquées par l'association air sur les pommes ramassées dans un jardin voisin du site Nufarm. Les résultats montrent la présence de DFF (herbicide).

La DREAL indique que la valeur limite évoquée par l'association est celle relative au blé, que l'analyse de l'association montre la présence de DFF et d'un autre composé non utilisé sur le site Nufarm. Le produit fabriqué sur le site Nufarm contenant du DFF et également (en proportion plus importante) un autre composé manipulé en même temps que le DFF et non retrouvé dans l'analyse de l'association.

La DREAL indique que la signature chimique trouvée par l'analyse de l'association ne correspond pas à la signature chimique du produit fabriqué sur le site Nufarm.

Mme DUBOIS et M. LORDI demandent où en est la révision des PPRT de Gaillon et Saint-Pierre-la-Garenne présentée lors de la CSS de 2014.

M. VILCOT répond que cette démarche n'a pas commencé du fait des recours déposés devant le Tribunal Administratif contre ces deux PPRT, car il convenait d'attendre la décision de justice pour connaître la procédure à suivre : révision simple ou instruction complète de nouveau PPRT (cas d'annulation). La décision du T.A rendue le mois dernier a rejeté tous les recours.

M. VILCOT indique également qu'un délai de 5 ans figure dans le PPRT pour la fermeture définitive de la route du « Fond du Val » soit décembre 2017, ce qui laisse le temps de réviser les PPRT pour tenir compte des actions de réduction du risque par les exploitants.

M. DEFILLON demande donc ce qui va être fait.

Mme DUBOIS indique que la proposition de Syngenta de mise en place de barrières nécessite d'être analysée et que des échanges sont nécessaires (nature technique et financière).

M. VILCOT et M. LAMY indiquent que le travail de révision des PPRT pourra être engagé en 2016 et qu'une réunion entre les deux services de l'État a déjà eu lieu.

V- ACTIONS DE L'INSPECTION

L'inspection présente la nature et le nombre des contrôles et inspection réalisés sur le site Nufarm et Syngenta.

Le sous-préfet remercie tous les membres et la bonne tenue de la CSS. L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance, il est 18 h 45.

Le président
Richard Daniel ROISSON